



*Copie
Webca*

uo
—

Le Président



Monsieur René JOURDAN
Maire de LA CADIÈRE D'AZUR
Hôtel de Ville
11, Rue Gabriel Péri
83740 LA CADIÈRE D'AZUR

Toulon, le 19 SEP. 2017

Affaire suivie par : Émilie Dequirot
Pôle technique Provence Méditerranée
Tél : 04 83 95 66 09
Nos réf : E.D./PTPMO-Service Aménagement - D17-03414-VAR
Vos réf : RJ/DA/CHP/EPP du 20 juin 2017

Objet : Avis du Département sur le plan local d'urbanisme arrêté le 30/05/2017

Monsieur le Maire,

Par courrier cité en objet reçu le 21 juin 2017, vous avez adressé au Département pour avis le projet de PLU de votre commune arrêté le 30 mai 2017.

Mes observations portent uniquement sur le thème de la voirie.

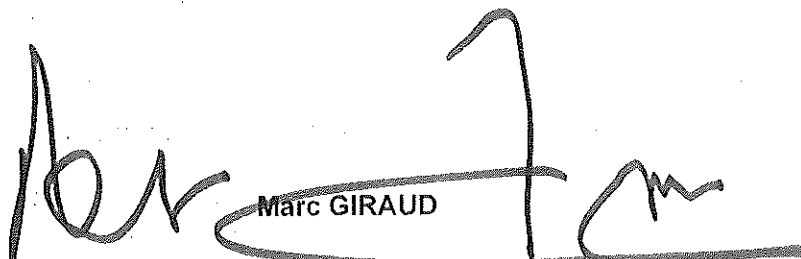
Les zones UC, UM et A prévoient en effet que les constructions soient implantées à une distance de 75 mètres de l'axe de la RD 559.

Cependant, afin d'éviter toute contrainte dans vos choix d'aménagement et de forme urbaine, je vous informe que le Département n'est pas demandeur d'un tel recul.

Comme pour les autres routes départementales, un recul de 15 mètres minimum par rapport à l'axe de la voie est suffisant.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Marc GIRAUD

